

Ville de MALLEMORT
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2016

PROCES VERBAL

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h30.

Procurations :

M. Didier FERREINT a donné procuration à M. Dimitri FARRO

M. J-Pierre CHABERT a donné procuration à Mme Paula EIDENWEIL

M. Philippe PIGNET a donné procuration à Mme Nadine POURCIN

M. Fernand LEGIER a donné procuration à Mme Emmanuelle AZARD (après le rapport n°2)

M. Anthony MOTOT est désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

- Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 novembre 2016.

Mme EIDENWEIL demande de modifier ses propos comme suit : « *Association Protectrice des Animaux (APA)* » et « *Des denrées périssables seraient en vitrine. Une inquiétude aussi sur le stock conservé dans les frigos* » Rectifié le 09/12/16

Mme ANDREIS précise qu'il n'y a pas d'agressivité de sa part mais qu'elle évoquait le non-respect de l'arrêté pris par l'ancienne équipe au sujet de la protection des commerces.

Mme le Maire rappelle l'importance d'attendre la réponse à une question posée sans faire du tac au tac, c'est dans cet esprit-là que l'on note l'agressivité.

Le Procès-verbal est voté à **la Majorité**

Rapport n°1 : Détermination du nombre d'adjoint au Maire.

Rapport présenté par Hélène GENTE

Mme EIDENWEIL souhaite savoir les besoins et les fonctions de ce nouveau poste d'adjoint et le coût pour la commune.

Mme le Maire explique qu'une enveloppe globale est destinée aux indemnités des élus avec la possibilité de créer 8 postes d'adjoints. Elle rappelle que la fonction d'adjoint est un engagement.

M. FARRO insiste sur le coût supplémentaire et pour cette raison son groupe s'opposera au vote. Il souligne aussi le nombre plus importants de techniciens lors des séances.

Mme le Maire rappelle la volonté politique de travailler en relation entre élus et techniciens, qui sont nécessaires au bon fonctionnement des services.

Vote à la **Majorité**,

5 votes contre : D. FARRO (+ procuration D. FERREINT), J. REILLE, R. ARMENICO, A. ANDREIS

4 Abstentions : P. EIDENWEL (+ procuration JP. CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration P. PIGNET).

Rapport n°2 Election du 8^{ème} adjoint.

Rapport présenté par Hélène GENTE

M.FARRO explique que son groupe ne participera pas à ce vote pour les mêmes motifs évoqués au point n°1.

M.ARMENICO demande pourquoi ce vote n'a pas été fait lors du conseil du 23 novembre où a été délibérée l'élection du 1^{er} adjoint

Mme la Maire explique que juridiquement cela n'était pas possible.

Mme Ghislaine GUY et Mme Nadine POURCIN sont candidates au poste de 8^{ème} adjoint au Maire.

D. FARRO (+ procuration D. FERREINT), J. REILLE, R. ARMENICO, A. ANDREIS ne prennent pas part au vote.

Vote à la **Majorité**

19 votes pour Mme GUY

4 votes pour Mme POURCIN

1 nul

Mme Ghislaine GUY est élue 8^{ème} adjoint au Maire

Mme le Maire fait lecture du nouveau tableau du conseil municipal et remet l'écharpe à Mme GUY.

M. LEGIER doit quitter la séance et donne sa procuration à Mme AZARD

Rapport n°3 : Modification de la composition de la commission municipale des finances.

Rapport présenté par Hélène GENTE

Mme EIDENWEIL demande s'il est possible que M. PIGNET remplace M. CHABERT lors de ces commissions finances

Mme le Maire explique que M. PIGNET est accepté comme invité dans cette commission. Pour qu'il soit rattaché totalement à cette commission, M. CHABERT devrait démissionner et le conseil municipal voterait les nouveaux membres en respectant la représentation proportionnelle.

Vote à la Majorité,

7 Abstentions : D. FARRO (+ procuration D. FERREINT), J. REILLE, R. ARMENICO, A. ANDREIS, P. EIDENWEL (+ procuration JP. CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration P. PIGNET).

Rapport n°4 : Modification de la composition de la commission municipale des travaux.

Rapport présenté par Hélène GENTE

Aucun débat

Vote à la Majorité

7 Abstentions : D. FARRO (+ procuration D. FERREINT), A. ANDREIS, P. EIDENWEL (+ procuration JP. CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration P. PIGNET).

Rapport n°5 : Versement d'une subvention d'équilibre à Famille Provence pour la réalisation de 5 logements sociaux rue Lamanon.

Rapport présenté par Mireille BREMOND

Mme EIDENWEIL demande si cette subvention sera versée à tous les projets sociaux et comment le justifier.

M.BRUCHET explique que cette subvention permet d'équilibrer le coût financier de l'opération et de faire en sorte de créer des logements sociaux par petits groupes.

M.BREMOND explique que la subvention n'est pas systématique si l'équilibre financier est respecté et que cette subvention est déduite du coût du projet.

Mme le Maire explique que les bailleurs sociaux présentent un plan de financement avec des aides de l'Etat, du Conseil Territoire, des subventions et l'octroi de prêt.

P.EIDENWEIL demande si pour chaque projet nous aurons le même raisonnement

Mme le Maire explique que chaque projet est analysé au cas par cas et que le montant de la subvention est déductible de la pénalité de la loi SRU appliquée à la commune.

D.FARRO signale que ce débat porte sur le rapport suivant et que cette intervention n'est pas cohérente.

C.MARTINELLI insiste sur le fait qu'il n'y a pas de dépenses supplémentaires : « on déduit ce coût de la taxe que nous payons pour le manque de logements sociaux sur la commune ».

Vote à l'Unanimité,

Rapport n°6 : Autorisation de la signature du contrat de mixité sociale (CMS).

Rapport présenté par Hélène GENTE

M.FARRO demande si le document présenté en annexe a été fait par un bureau d'étude.

M.BRUCHET répond qu'il a été fait avec les services de l'état et le bureau d'étude G2C.

M.FARRO insiste sur l'importance de la zone réservée pour les logements sociaux et sur le risque de sectoriser ce type de logement et souhaiterait une autre carte avec les logements sociaux existants.

Mme la Maire explique que les projets des logements sociaux ne couvrent pas toute la parcelle et que les logements sociaux constituent 50% des logements dans le cadre des Orientations d'Aménagements Programmés (OAP). La commune compte actuellement 128 logements sociaux.

M.FARRO rappelle qu'il faudrait éviter le type « ghetto », certains propriétaires de parcelles privées ne seront pas systématiquement vendeurs d'où la nécessité de diversifier les choix.

Mme le Maire explique que la commune est dans cette logique. Il est nécessaire d'avoir de grandes orientations pour montrer que la commune a la volonté de rattraper le retard.

M.FARRO relève que les intérêts d'une commune ne sont pas les mêmes que les intérêts de l'Etat (ex : Notre Dame Des Landes). Les zones vertes sont un risque pour l'avenir et par rapport à cette opinion son groupe s'abstiendra au vote.

M.BRUCHET rassure sur ces projets et rappelle qu'un travail de fond est fait avec le service urbanisme. M.FARRO est invité à venir aux commissions pour se rendre compte qu'il n'y a pas lieu de parler de « ghetto »

Mme .EIDENWEIL demande la signification des abréviations EPF et SAEM

Mme le Maire donne la réponse : Etablissement Public Français et Société Anonyme d'Economie Mixte.

M.MARTINELLI souligne l'importance de la signature du CMS et notre intérêt de montrer la volonté de la commune de réduire notre carence en logements sociaux pour ne pas se retrouver dans la même situation que d'autres communes où le Préfet a pris la main sur le sujet en se substituant au Maire (ex : Carry le Rouet).

M.FARRO avance que la commune n'était pas la dernière en termes de % de logements sociaux en comparaison aux autres communes au début du mandat.

Mme le Maire répond que c'est une réponse qui relève d'une mauvaise connaissance du dossier. La commune de Mallemort est en carence de logements sociaux.

Mme. POURCIN demande comment inciter les propriétaires à vendre et à participer à la construction de logements sociaux.

Mme le Maire répond qu'il est difficile d'inciter les propriétaires à vendre, la commune donne des orientations. Le propriétaire vendeur sera soumis à certaines contraintes et exigences.

M.BRUCHET explique qu'il y a 10 OAP et que 75% de la population est éligible à ces opérations au sein d'AGGLOPOLE Provence.

Vote à la **Majorité**

9 Abstentions : D. FARRO (+ procuration D. FERREINT), J. REILLE, R. ARMENICO, A. ANDREIS, P. EIDENWEL (+ procuration JP. CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration P. PIGNET).

Rapport n°7 : Création de la commission CCA.

Rapport présenté par Ghislaine GUY

Mme le Maire informe que Mme EIDENWEIL et M.ARMENICO ne souhaitent pas être membres de cette commission et demande si d'autres élus d'opposition souhaitent y participer.

M.ARMENICO souligne le travail effectué par Mme GUY au sein de l'ancienne commission communale handicap.

Mme GUY rappelle qu'il reste encore beaucoup de travail à faire tout en respectant l'agenda d'accessibilité.

Mme REILLE demande pourquoi cette commission n'a pas été créée avant.

Mme GUY explique que la commission existait sous un autre nom et qu'il s'agit aujourd'hui de régulariser et de permettre une composition plus élargie de ses membres.

Vote à l'Unanimité

Rapport n°8 : Contribution exceptionnelle de la commune au SICAS.

Rapport présenté par Henri RICARD

M.ARMENICO demande si la commune a toujours payé la cotisation, ou bien si cette demande a un lien avec le résultat du jugement du procès entre le SICAS et L'ASA.

M.RICARD confirme que la commune a toujours payé sa cotisation annuelle. Néanmoins si les 19 communes membres ne votent pas cette subvention, le SICAS n'a plus de trésorerie pour fonctionner. Le SICAS a été tributaire par le passé d'une mauvaise gestion.

M.ARMENICO note que le canal passe sur notre territoire donc nous sommes obligé de payer mais qu'il faut être vigilant dans le futur. Il demande aussi où en est le dossier sur les problèmes d'écoulement.

M.RICARD répond qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux.

Vote à l'Unanimité

Rapport n°9 : Décision modificative n°2

Rapport présenté par Hélène GENTE

M.FARRO demande des explications sur les 200 000 €

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'un basculement d'écriture comptable et demande à M.VINCENT de développer ses propos.

M.VINCENT, DGS apporte des précisions sur cette régularisation d'écriture en expliquant que les immobilisations sont dans un premier temps provisoires et quand les travaux sont réalisés on régularise l'écriture comptable. Il n'y a pas de dépenses supplémentaires.

Vote à la Majorité

5 Abstentions : D. FARRO (+ procuration D. FERREINT), J. REILLE, R. ARMENICO, A. ANDREIS.

Rapport n°10 : Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement 2017.

Rapport présenté par Hélène GENTE

Mme le Maire précise que cette ouverture de crédits donne la possibilité, en investissement, de poursuivre les travaux engagés sur le 1^{er} trimestre 2017.

M.FARRO demande des détails sur les dépenses prévues.

Mme le Maire apporte des précisions sur chaque chapitre

Mme ANDREIS demande où sont prévus les travaux d'éclairage public

Mme le Maire répond qu'une étude est menée par le SMED et une équipe travaille sur les problématiques d'économie d'énergie.

Mme ANDREIS souligne que les rues du vieux village sont mal éclairées

Mme le Maire ajoute que ce secteur est bien évidemment pris en compte

M.ARMENICO pose la même question concernant les chemins ruraux

M.RICARD précise que c'est aussi en étude

Vote à **la Majorité**

4 Abstentions : P. EIDENWEL (+ procuration JP. CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration P. PIGNET).

Rapport n°11 : Autorisation de versement d'un acompte sur subvention à la crèche « Les Auceau ».

Rapport présenté par Antoine ALLEGRINI

M.MARTIN est d'accord pour cette avance mais reste retissant à ce type de convention.

M.ALLEGRINI précise que les conventions sont toutes étudiées en commission Vie – Associative.

Mme le Maire explique que ces conventions d'objectifs sont essentielles pour borner les demandes des associations.

M.ALLEGRINI informe que Mme AZARD et M.MARTINELLI, étant membres du bureau, ne participent pas au vote

Vote à **l'Unanimité**

COMMUNICATION DES DECISIONS

INFORMATIONS

Mme le Maire annonce que ce soir même le village sera éclairé par les illuminations de Noël et souligne les efforts de décoration dans les hameaux de Bramejean, Pont-Royal ect..

- Repas des anciens le 14 décembre et remise des colis du Département

- Marché de Noël le 17 décembre avec un apéritif à 11H30.
- New Letter gérée par le service Com (communication sur l'actualité) de décembre et la possibilité d'être adhérent. Information sur la date des
- Vœux du Maire le mercredi 18 janvier 18h30 Salle des Fêtes
- Changement de sous-préfecture (Aix) suite au redécoupage avec la Métropole

QUESTIONS DIVERSES

M.FARRO demande si l'opposition peut communiquer sur la newsletter

Mme le Maire répond que non mais qu'il est possible de communiquer via le revue « Mallemort Info ».

Mme ANDREIS remarque que le plafond lumineux du cours V Hugo est beau mais regrette que le même ne soit installé rue Fernand Pauriol

M.LAQUAY répond que l'installation d'un plafond lumineux n'était pas possible dans la rue F Pauriol pour des raisons de sécurité.

Mme. EIDENWEIL fait remarquer que l'agenda devrait être distribué en décembre. Toujours des problèmes sur l'acheminement du courrier par la poste.

Mme le Maire précise que la commune s'oriente vers les envois dématérialisés des convocations via les mails.

Mme. EIDENWEIL informe qu'un câble de télécommunication est au sol chemin des Vicaires.

Mme. HENTIC explique que ce problème est présent sur d'autres zones de la commune et que France Télécom est au courant, beaucoup de pylônes sont endommagés.

Mme. EIDENWEIL demande où se trouve le projet de la Maison des associations Grand Rue.

Mme le Maire répond qu'il s'agit de l'ancienne école privée St Michel.

Mme. EIDENWEIL demande s'il y a une nouvelle politique concernant la réservation des salles et si les réservations doivent se faire un mois avant.

M.ALLEGRINI répond qu'il ne faut pas confondre les réservations des salles communales et celles des équipements sportifs (réservation minimum 3 mois avant).

M.LAQUAY précise que des pré-réservations peuvent être prises en compte.

Mme le Maire annonce que 2 jeunes filles ont été recrutées par le CCAS, dans le cadre du service civique, pour une mission de 8 mois afin d'aider les personnes isolées dans le village.

La séance est levée à 20H45